

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-005-14220/23/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Avenir Plan de Campagne - Approbation d'une convention - MGDIS n°2769 59913

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'animation économique territoriale favorise la création et de développement de dynamiques économiques sur le territoire métropolitain. Elle est au cœur de la stratégie économique de la Métropole, formalisée dans le nouvel agenda économique voté en juin 2022.

A travers son orientation « Une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés », la métropole entend en effet conforter l'animation des écosystèmes territoriaux au cours des prochaines années, en optimisant le financement d'associations locales et de structures dédiées et en renforçant son action de pilier et coordinateur de l'ensemble.

Les actions engagées dans ce cadre pour atteindre les objectifs fixés permettent ainsi :

- De coordonner et d'entretenir un réseau entre la Métropole et ses partenaires pour mener des actions efficaces en termes de créations d'emplois ou de développement économique.
- De faciliter les échanges et de créer du lien entre la Métropole, les entreprises, les salariés, et les habitants.
- D'identifier des synergies avec d'autres politiques de la Métropole.
- De renforcer la convergence des intérêts de l'action publique et des acteurs privés (réseaux, association, événements...) et couvrir les différentes thématiques du développement économique (filières économiques, promotion/prospection, innovation, création/reprise, animation de ZAE, animation de la société civile...).

Compte tenu de cette politique d'actions en matière d'animation des zones d'activités, il est proposé d'apporter un soutien financier à l'association présentée ci-après, qui met en place des actions d'accompagnement très concrètes et qui a pour vocation de tisser des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...), et de fédérer tous les acteurs publics/privés concernés.

Créée en 2007, l'association Avenir Plan de Campagne a pour objet de rassembler les propriétaires afin de développer et restructurer la zone commerciale de Plan-de-Campagne, d'accompagner l'aménagement / réhabilitation des accès, parkings et environnement général de la zone commerciale, d'assurer la défense de ses adhérents concernant l'objet de l'association, d'assurer une représentativité de la zone de Plan de Campagne vis-à-vis des institutions, et plus généralement, de suivre la réalisation de toutes opérations lancées dans le cadre de son champ d'action.

Son programme d'actions s'articule autour de plusieurs axes :

- L'animation de la zone d'activité de Plan-de-Campagne : réseaux sociaux, gestion du site internet www.plandecampagne.com, organisations d'événements sur la zone, jeux concours, flyers et affiches, suivi de la mise en place de la Halle des Producteurs, participation aux illuminations de Noël, ...
- Accompagnement des travaux, des études et des projets d'aménagement de la zone : BHNS 2023, Halte ferroviaire/Pôle d'échanges, assainissement, collecteur CV15, bassin de rétention centre Avant Cap, rénovation du site Barneoud - Casino ;
L'association travaille en collaboration avec l'agence d'urbanisme, les communes de Cabriès et des Pennes Mirabeau et les services de la métropole sur l'ensemble des projets d'aménagement de la zone.

- Entretien et fonctionnement de la zone : éclairage public, eaux pluviales et arrosages automatiques, entretien des voies de secours et barrières de passage, entretien des voiries, ramassage hebdomadaire des déchets, suivi des arrêtés de travaux d'entretien et d'amélioration de la zone (raccordements électriques, téléphoniques, forage câbles, inspection des réseaux...).
- Accompagnement des propriétaires et commerçants : veille sanitaire relative au Covid-19 auprès des services de l'état et diffusion des informations sur les réglementations applicables, veille commerciale avec la CCIAMP, accompagnement dans la création et l'implantation de nouveaux commerces (suivi des dépôts de dossiers, commissions de sécurité, mise en conformité des ERP), participation aux réunions institutionnelles de suivi des ERP (Plan ORSEC) notamment aux trois commissions de sécurité.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 28 000.00 €, ce montant représente 12.27 % du budget prévisionnel de fonctionnement de 228 237.00 €.

Cette association a été soutenue en 2022 et souhaite poursuivre ses objectifs et actions en 2023. Elle sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de fonctionnement global au titre de l'exercice 2023, les montants et numéro de dossier MGDIS sont indiqués dans le tableau synthétique ci-dessous :

N° MGDIS	Association	Type de subvention	BP	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Convention d'objectifs oui/non
2769	AVENIR PLAN DE CAMPAGNE	Fonctionnement permettant la mise en œuvre du programme d'action annuel	228 237.00 €	45 000.00 €	28 000,00 €	OUI
			MONTANT TOTAL		28 000,00 €	

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans la convention d'objectifs, il est précisé que le versement de la subvention interviendra comme suit :

- Un acompte de 80 % versé à la signature de la convention.
- Le solde de 20 % après production du compte rendu financier de l'action signé, du rapport d'activité et des comptes annuels.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA 023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Avenir Plan de Campagne, une subvention de fonctionnement global d'un montant de 28 000 euros, au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Avenir Plan de Campagne.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole 2023, en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY